

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission26-avr.-2016Date de révision02-mars-2016STRATASYS REVISION: A

# Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1 Identificateur de produit

Codes produit SDS-06124

Nom du produit VEROWHITEPLUS RGD835

Nom chimique Formule acrylique

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Encres d'imprimerie

Utilisations déconseillées Ce produit est une cartouche contenant de l'encre. Dans les conditions normales

d'utilisation, la substance est uniquement libérée d'une cartouche à l'intérieur d'un système

d'impression adapté, et l'exposition est donc limitée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Importateur**

Stratasys GMBH Airport Boulevard B 120 77836 Rheinmünster, Germany

## Pour plus d'informations, contacter

Numéro de téléphone de l'entreprise +49 722 97 77 20

Adresse e-mail info@Stratasys.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +49 722 97772280 - Europe - Multi lingual response

+49 722 97772281 - Global – English Language response

+1 978 495 5580 - USA – Multi-lingual response

+85 2 975 70887 - Asia Pacific - Multi lingual response +61 2 8011 4763 - Australia - Multi lingual response

• +86 15626070595 - China - Chinese response

## **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B - (H317)

ENG / EGHS Page 1/14

\_\_\_\_\_

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate, 4-(1-oxo-2propenyl) morpholine, Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, Bisphenol A epoxy acrylate oligomer, TRICYCLODECANE DIMETHANOL DIACRYLATE, 2, 4, 6 - trimethylbenzoyldiphenylphosphine oxide



#### Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- EUH208 Contient Genorad 20 Peut produire une réaction allergique.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

## Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique		Numéro
				règlement (CE) nº 1272/2008	d'enregistrement
				[CLP]	REACH
Secret industriel	Not Listed	-	20 - 30	Aucune donnée disponible	Aucune donnée
					disponible
Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-	227-561-6	5888-33-5	20 - 30	Acute Tox. 5 (H303)	01-2119957862-25
2-yl acrylate				Acute Tox. 5 (H313)	-0001
				Skin Sens. 1 (H317)	
				Resp. Sens. 3 (H335)	

ENG / EGHS Page 2/14

				Aquatic Chronic 1 (H410)	
Proprietary	Listed	-	20 - 30	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373)	01-0000016491-73 -0000
Secret industriel	Listed	-	10 - 20	Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	10 - 20	Acute Tox. 5 (H303) Acute Tox. 5 (H313) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
TRICYCLODECANE DIMETHANOL DIACRYLATE	255-901-3	42594-17-2	10 - 20	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2120051112-76 -0000
Secret industriel	Listed	-	1 - 5	Aucune donnée disponible	01-2119457404-40 -0000
Secret industriel	Listed	-	1 - 5	Repr. 2 (H361f) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119972295-29 -0000
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	0.1 - 1	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	0.1 - 1	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2A (H319)	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	<0.1	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	<0.1	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1A (H314) Resp. Sens. 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Listed	-	<0.1	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	203-603-9	108-65-6	<0.1	Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
Acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	<0.1	Skin Corr. 1B (H314)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y

compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

\_\_\_\_\_

ENG / EGHS Page 3/14

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent

Incendies de classe B: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), un agent chimique sec normal (bicarbonate de sodium), une mousse normale (mousse filmogène aqueuse de type

AFFF) ou un jet d'eau pour refroidir les récipients

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimique

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection la lutte contre le feu

Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients spécial pour le personnel préposé à en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des diques et des cours d'eau, L'inhalation constitue un risque pour la santé. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

> protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont

du vent.

**Occupational Spill Release** Les cartouches intactes ne présentent pas de risque de fuite ou de déversement. De

l'encre non durcie peut fuir des cartouches endommagées. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques Tenir à l'écart des

canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

ENG / EGHS Page 4/14

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le

produit, rincer la zone à l'eau.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Se laver soigneusement après toute manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Garder sous clef. Conserver au frais et au sec. à l'écart des sources potentielles de

chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver conformément aux

réglementations locales. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver entre 15 °C et 27 °C. La température d'expédition (jusqu'à 5 semaines) est comprise entre -20 °C et 50 °C. Conserver dans une zone de stockage de matières combustibles, à l'écart de la

chaleur et des flammes nues.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Section 8 : CONTRÖLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ENG / EGHS Page 5/14

#### Exposure disclaimer

Les mesures de protection individuelle ne sont nécessaires que si la cartouche est endommagée ou percée, entraînant un déversement de matière

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Titane (dioxyde de)	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
13463-67-7		TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>			
		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>			
		STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>			
Acétate de	TWA 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
2-méthoxy-1-méthyléthyle		TWA: 274 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 275 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 275 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>
108-65-6	STEL 100 ppm	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm	
	STEL 550 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 548 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 550 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 550 mg/m <sup>3</sup>	
	*	Sk*	*	vía dérmica*	
Acide phosphorique	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 ppm	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	
			STEL: 0.5 ppm		
N. I.	16 12	D ( 1	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	F: 1 1	Б
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Titane (dioxyde de)	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>
13463-67-7					
Acétate de	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 550 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
2-méthoxy-1-méthyléthyle		TWA: 275 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 275 mg/m <sup>3</sup>
108-65-6	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m <sup>3</sup>	H*
	STEL: 550 mg/m <sup>3</sup> pelle*	51EL. 550 Hig/III*		iho*	
A side abasabarigue		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA. THIg/III
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Titane (dioxyde de)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
13463-67-7	STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TVVA. 3 mg/m²	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
13403-07-7	STEE TO HIg/III		TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	STEE. STIIg/III	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>
			TVVA. 10 mg/m		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>
Acétate de	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	STEL: 520 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
2-méthoxy-1-méthyléthyle		TWA: 275 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 275 mg/m <sup>3</sup>
108-65-6	STEL 100 ppm	STEL: 50 ppm	1 1 1 1 1 1 1 2 2 2 2 1 1 1 g/11 1	STEL: 50 ppm	STEL: 100 ppm
100 00 0	STEL 550 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 275 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 270 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 550 mg/m <sup>3</sup>
	H*	· · · · · · · · · · · · · · · ·		H*	Sk*
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.0006 ppm
	5	<b>3</b>	5	<b>J</b>	STEL: 0.006 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible. **(PNEC)** 

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

ENG / EGHS Page 6/14

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et

un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Aspect Cartouche d'encre Odeur Caractéristique.

**Couleur** blanche

Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

pHAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Point de fusion / point deAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Point d'éclair > 100 °C

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Inflammabilité (solide, gaz)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Limites d'inflammabilité dans l'airAucun(e) connu(e)

Limite supérieure Aucune donnée disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique
Propriétés explosives
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune information disponible

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

ENG / EGHS Page 7/14

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

**Réactivité** Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Se décompose en cas d'exposition à la lumière. Instable en cas d'exposition à la chaleur.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs A

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

statiques

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

L'encre non durcie polymérise en cas d'exposition à la lumière.

10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Éviter toute exposition à la chaleur et la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Sans objet dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Produits de décomposition thermique. Combustion : oxydes de carbone.

## Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Informations sur les voies d'exposition probables

## Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant

oculaire sévère. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures. Peut

provoquer des lésions oculaires irréversibles. (d'après les composants).

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après

les composants). Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

ENG / EGHS Page 8/14

\_\_\_\_\_

## Informations sur les effets

toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut

provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

#### Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**ETAmél (voie orale)** 1,335.00 mg/kg **ETAmél (voie cutanée)** 2,262.00 mg/kg **ETAmél** 5.85 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

illioilliations sur les composai	ations suries composants			
Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation	
Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]	= 4890 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)		
hept-2-yl acrylate				
Proprietary	588 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)	5.28 mg/l (rat)	
Secret industriel	(Rat) LD50 = 1,590 - 3,910	(Rabbit) LD50 = $> 2,000 \text{ mg/kg}$	(Rat) 1 h LC0 = 6.7 mg/l	
	mg/kg			
Secret industriel	>2000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg		
TRICYCLODECANE	2.000 mg/kg (Rat) (Method:	2.000 mg/kg (Rat)(Method:		
DIMETHANOL DIACRYLATE	OECD Test Guideline 423)	OECD Test Guideline 402)		
Secret industriel	rat (oral): > 2,500 mg/kg (OECD	> 5,000 mg/kg (OECD Guideline	> 1 mg/l 4 h (OECD Guideline	
	Guideline 423)	402)	403)	
Secret industriel	> 5,000 mg/kg (Rat) (OECD	> 2,000 mg/kg (Rat) (OECD		
	Guideline 401)	Guideline 402)		
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)			
Secret industriel	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h	
Acétate de	= 8532 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)		
2-méthoxy-1-méthyléthyle				
Acide phosphorique	= 1530 mg/kg (Rat)	= 2740 mg/kg (Rabbit)	> 850 mg/m³ (Rat) 1 h	

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Secret industriel	Muta. 1B

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Secret industriel	Carc. 1B

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

ENG / EGHS Page 9/14

Date de révision 02-mars-2016

Nom chimique	Union européenne
Secret industriel	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

## 12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 22.392 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique Algues/végétaux Poisson Toxicité pour les

Nom chimique	Algues/vegetaux	Poisson	l'oxicite pour les	Crustaces
	aquatiques		micro-organismes	
Exo-1,7,7-trimethylbicyclo	1.98 mg/l Fresh water	0.704 mg/l Fresh water	-	0.524 mg/l Fresh water
[2.2.1]hept-2-yl acrylate				
Proprietary	120 mg/l (algae)	-	-	120 mg/kg (daphnia)
Secret industriel	Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss	-	Daphnia magna (Water
		(rainbow trout) 96 h LC50		flea) 48 h EC50 = 95 mg/l
	96  h EC50 = 0.17  mg/l	= 27 mg/l		
TRICYCLODECANE	(Pseudokirchneriella	(Fish) : 4,95 mg/l	-	(Daphnia magna Straus):
DIMETHANOL	subcapitata) : 1,6 mg/l			2,36 mg/l (Method: OECD
DIACRYLATE	(Method: OECD Test			Test Guideline 202)
	Guideline 201)			
Secret industriel	14.4 mg/l (growth rate),	24 mg/l, Brachydanio	-	53.9 mg/l, Daphnia
	Desmodesmus	rerio (Directive		magna (OECD Guideline
	subspicatus (OECD	92/69/EEC, C.1, static)		202, part 1, semistatic)
	Guideline 201, static)			
Secret industriel	> 2.01 mg/l (growth rate),	6.53 mg/l, Oryzias latipes	-	3.53 mg/l, Daphnia
	Pseudokirchneriella	(JIS K 0102-71,		magna (OECD Guideline
	subcapitata (OECD	semistatic)		202, part 1, static)
	Guideline 201, static)			
Secret industriel	-	9.22: 96 h Oncorhynchus	-	6.14: 48 h Daphnia
		mykiss mg/L LC50		magna mg/L EC50
Acétate de	-	161: 96 h Pimephales	-	500: 48 h Daphnia magna
2-méthoxy-1-méthyléthyle		promelas mg/L LC50		mg/L EC50
		static		
Acide phosphorique	-	3 - 3.5: 96 h Gambusia	-	4.6: 12 h Daphnia magna
		affinis mg/L LC50		mg/L EC50

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.43

ENG / EGHS Page 10/14

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

déchets selon EWC/AVV

Codes de déchets/désignations de 08 03 12\* Waste ink containing dangerous substances.

## Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Additional Info Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en

cas de transport dans des quantités ≤ 5 L ou ≤ 5 kg.

Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des

quantités  $\leq 5 \text{ L ou } \leq 5 \text{ kg.}$ 

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A.,

(Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)

14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage Ш

Description UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III

14.5 Polluant marin Sans objet Danger pour l'environnement Oui

14.6 Dispositions spéciales 274, 335

N° d'urgence F-A, S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 14.2 Nom d'expédition

(Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)

14.3 Classe de danger 9

Étiquettes 9 14.4 Groupe d'emballage Ш

ENG / EGHS Page 11/14

Date de révision 02-mars-2016

Description UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
 Code de classification M6

<u>ADR</u>

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

**14.2 Nom d'expédition** AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A. ,

(Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)

14.3 Classe de danger 9 Étiquettes 9 14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

**14.6 Dispositions spéciales** 274, 335, 601, 375

Code de classification M6 Code de restriction en tunnel (E)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A.,

(Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)

14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)



## Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Secret industriel	RG 84	-
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	RG 84	-

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
Ttom criminguo	Capatanese coanness a rectrictions	Cabotanooo coannooo a aatonoation

ENG / EGHS Page 12/14

Date de révision 02-mars-2016

	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Secret industriel -	28.	
	29.	

## Polluants organiques persistants

Sans objet

#### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

## Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
- H303 Peut être nocif en cas d'ingestion
- H313 Peut être nocif par contact cutané
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Acute inhalation toxicity - Vapor	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul

ENG / EGHS Page 13/14

\_\_\_\_\_

Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul

Date de révision

02-mars-2016

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

## Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans la présente Fiche de données de sécurité ont pour origine une source tierce. Bien que nous estimions les informations correctes à la date de sa publication, nous ne faisons aucune déclaration ni n'accordons aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ni à la qualité ou aux caractéristiques des matières, substances ou mélanges désignés dans le présent document (collectivement appelés « Matières »). Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la consommation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché des Matières. Les informations peuvent s'avérer insuffisantes pour de tels objectifs et l'utilisateur ne doit pas s'y fier dans quelque mesure que ce soit. Les informations peuvent s'avérer inapplicables à des Matières combinées à toute autre matière ou à tout autre procédé autres que ceux expressément décrits dans la présente invention. Nous n'assumons aucune responsabilité d'aucune nature, y compris, sans limitation, les dommages, pertes ou dépenses dus ou résultant d'une quelconque application des informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité. La présente Fiche de données de sécurité demeure notre propriété exclusive et ne doit pas être reproduite, modifiée ou distribuée sans notre accord écrit préalable.

Fin de la Fiche de données de sécurité

\_\_\_\_\_

ENG / EGHS Page 14/14